

Département des Alpes de Haute Provence  
Commune de LIMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 19 octobre 2021

ANNULE ET REMPLACE LE 1<sup>er</sup> ENVOI

N° 29/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FURET Nicolas, Maire.

Convocation du 4 novembre 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs, FURET Nicolas, CHABAUD Jacqueline, FERNANDEZ Marie, HUSMANN Suzanne, TEYSSIER Romain, GAUBERT Laurent, PICCA Caroline

Absents : BARBERIS Linda, FIASCHI Thomas

Excusés : CHAUD Jérémy, BRACHET Elohim

Secrétaire de séance : CHABAUD Jacqueline

**OBJET : Suite à l'appel d'offre, choix des entreprises qui réaliseront les différents lots pour la construction de la nouvelle station d'épuration et de réseaux humides**

Pour rappel,

La commune de Limans a fait appel à INGÉSURF, Bureau d'études techniques afin de lancer une offre de marché.

La procédure de passation a été passée en application de l'article R2123-1 et suivants du Code de la commande publique relatif aux marchés publics.

La consultation concerne la construction d'une station d'épuration et de réseaux humides au village et comporte 3 lots.

Lot 1 – Amenée des réseaux

Lot 2 – Terrassement et procédé .

Lot 3 – Aménagements paysagers, clôture et portail

Le maire présente le rapport d'analyse des offres de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise SARL ISTEEL Parraud pour les lots 2 et 3
- **AUTORISE** Monsieur Delmas à lancer une phase de renégociation pour le lot 1 uniquement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute démarche consécutive à ces décisions  
à l'unanimité des membres présents ( 9 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
FURET Nicolas

